Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260415-D20260415GRAT-DE

DÉP ARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 19h00, sous la présidence de Madame Anne Lise JACQ, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 07 avril deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

Etaient présents : BELLEC Valérie, BOURVEN Jean Charles, BOUSTOULER Christèle, GUYOMARC'H Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne-Lise, LEFEBVRE Françoise, LERAN Marie-Christine, LE GOFF Thomas, LESANN Marie Agnès, MARC Xavier, MARREC SEVERE Christelle, MARTIN Denis, MENE Guy,

Absents, excusés : LE LAY Marion

Secrétaire de séance : MARTIN Denis

3. Proposition d'une gratification à une stagiaire BAFA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'accueil d'une stagiaire dans le cadre de la préparation du BAFA,

Considérant l'implication, le sérieux et la qualité du travail accompli par la stagiaire au sein du centre de loisirs « Les P'tits Loups » situé à Henvic,

Considérant que cette stagiaire a contribué activement à l'encadrement et à l'animation des enfants durant une période de 14 jours,

Considérant qu'il convient de valoriser cet engagement,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'attribuer une gratification exceptionnelle d'un montant de **150 euros** à Madame Clémentine ABOMNES, en reconnaissance du travail accompli durant son stage BAFA de 14 jours au centre aéré « Les P'tits Loups » à Henvic.
- De préciser que cette gratification est versée à titre de remerciement et ne constitue pas une rémunération.
- D'autoriser Madame le Maire à procéder au versement de cette somme.
- De préciser que cette dépense sera imputée au budget communal sur le compte 65188 ;

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260415-D20260415GRAT-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la proposition.

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Anne Lise JACQ.

Acte rendu exécutoire

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le

